

dans le fait particulier dont la justice est saisie d'une criminelle conversation que le scélérat en question aurait eue avec M^e Pichard. Celle-ci s'assied gémissante, éplorée, sur le ban inférieur, destiné aux femmes en état d'arrestation.

Pichard. — J'expose sommairement que monsieur m'a enlevé mon épouse, et foi d'homme, ce n'est pas la chose qui me désespère le plus, car avec son air de madame sept-douleurs, c'est bien la plus méchante créature qui puisse être envoyée sur terre pour faire le purgatoire à un honnête mari, tel que je me vante de l'être.

Masson. — N'insultez pas madame, homme-monstre, c'est moi qui vous le défends. Elle est pure!

M. le procureur du roi donne ici lecture d'un procès-verbal qui constate le flagrant délit de la manière la plus évidente et laisse peu de chance de succès aux réclamations du prévenu.

Masson. — Je ne nie pas que toutes les apparences sont là, mais le papier souffre tout, et on a fait un roman superbe avec un tas de faussetés. D'ailleurs, je nie, parole d'honneur la plus sacrée, Messieurs et Mesdames qui m'entendez (avec un geste d'indignation), et qui avez l'air de rire, Madame est pure, je suis également pur et victime des apparences et du procès-verbal.

Les témoins arrivent, et, avec leurs dépositions, la preuve complète de la culpabilité des prévenus.

La mère Lamouche, vieille portière édentée, à la physionomie toute guillerette, à l'air malicieux et cancanier, dépose de propos recueillis par elle dans le voisinage, et corrobore les remarques peu charitables qu'elle a eu l'occasion de faire sur le compte de Masson. J'approuve ce pécheur, dit-elle, il fait bien de nier : je l'approuve. Comme dit le proverbe, tout mauvais cas est niable; vaut mieux se dédire que se déruire; brave homme qui le fait; Jean logne qui s'en vante, J'approuve ce pécheur; il fait bien de nier; mais je crois au péché. Bien sûr que je ne voudrais pas jeter la pierre à la pauvre créature qui est là. Ces gueux d'hommes vous poussent si bien au péché! Mais j'ai juré de dire la vérité, et quoique jamais la mère Lamouche n'ait voulu la mort du pécheur, je dis la vérité, et la vérité est... que c'est la vérité... Ils ont commis l'abus.

La prévenue, en pleurant. — Mère Lamouche! mère Lamouche! une femme comme vous, qui a de la religion, peut-elle dire des choses comme cela?

La mère Lamouche. — Je vous pardonne, ma pauvre chère femme, et je supplie ces honnêtes Messieurs de faire comme moi : je sais bien tout ce que vous m'avez raconté de votre scélérat d'homme; mais enfin vous avez commis l'abus.

Le tribunal condamne les deux coupables à trois mois d'emprisonnement.

La mère Lamouche, essayant une larme. Trois mois! c'est un peu cher, la pénitence est dure. Courage, ma chère dame, j'aurai soin de votre niche et de ce pauvre Azor aussi.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 6 janvier (trois heures). — L'oisiveté du carnaval, combinée avec la grippe, a totalement suspendu les opérations de notre bourse; il ne s'y est traité aucune affaire aujourd'hui, et si ce n'avait pas été très-petite liquidation, il eût été inutile d'ouvrir le local. On parlait de 23 3/4 et 5/8 pour les obligations Ardois. Société Générale, émission de Paris, 1565 P.

Amsterdam, 4 février. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 3/4 1316, 5 p. c. 101 1/4, billets de chance 22 1/2, syndicat 94 3/4 1116, société de commerce 180 1/2 481, Ardois pièces de 85 liv. 23 1316, 24 1116 23 7/8, dito grosses pièces 23 3/4, coupons 45, différée 8 3/4, passive 7 1/8 1/4 316, brésiliens 85 7/8 86, napoléon 00 0/0, russes 104.

Marché des huiles et graines. — Les graines grasses absolument sans affaires et les cours des huiles ne sont aussi pour ainsi dire pas nominaux.

La chambre des représentants, convoquée aujourd'hui pour midi, ne s'est pas trouvée en nombre à l'appel nominal. Conformément à la décision prise précédemment, la séance a été renvoyée à demain, et les noms des membres absents seront publiés dans le *Moniteur*.

A été imprimé et distribué le rapport fait par M. Verdussen, au nom de la section centrale, sur le budget de la dette publique et des dotations pour l'exercice de 1837. Le

Romains avaient *tribunos cerarii, scribas, mercatores, apparitores, artifices, opifites et turbam forenses*; aussi nous avons en France les gens de lettres, les financiers, les praticiens, les marchands, les aboueurs, les ministres de justice et gens de bras, desquels il faut parler séparément; et Loyseau raconte ensuite avec complaisance la vieille histoire des avocats, qui ne se recrutèrent d'abord que dans les patriciens, et n'abandonnèrent le Forum que pour le sénat et les champs de bataille. Il énumère longuement toutes les distinctions dont les empereurs se plurent à honorer ces jurisconsultes, qui les aidaient à fonder la société civile; il termine en ces termes: « Voilà comment en usaient les Romains, de temps en temps; mais en France, nous n'avons point séparé les orateurs d'avec les jurisconsultes; car nous les comprenons tous sous l'ordre et sous le nom d'avocats, dont les uns sont plaideurs et les autres consultants, qui est la retraite d'honneur de leur vieillesse. »

De tout cela, il n'en résulte pas moins que dans un temps et dans un pays où les rangs étaient si nettement marqués il fallait des mots précis pour exprimer des distinctions précises, sous peine de confondre des choses qui ne se ressemblaient en aucune manière.

On se demande pourquoi Voltaire a si long-temps persécuté les avocats, dont quelques uns, et des plus illustres, lui servirent de seconds dans ses duels avec la justice? Peut-être malgré leurs communs efforts contre les Jésuites, ne put-il jamais se résoudre à leur pardonner la sévérité de leur jansénisme; peut-être aussi que cet esprit si fin et si brillant, sceptique en toutes choses, si ce n'est dans les choses de goût, s'accommodait assez mal des grandes façons du barreau, de ses grâces un peu minaudières, et de cette solennité lourde et guidée qu'on y a prises assez souvent pour de l'éloquence.

Voltaire a commencé le feu contre les avocats. La guerre date de lui, et les railleries sur lesquelles on a vécu depuis soixante ans, sont des railleries renouvelées de Voltaire.

Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, écrivain fort original, auquel il n'a manqué que le talent de savoir écrire, haïssait de la même haine Newton, Racine et Voltaire; c'était, comme on le voit, un homme qui savait choisir ses ennemis avec assez de soin; pour tant, il avait hérité des antipathies de Voltaire contre les avocats, et comme il n'était pas tenu d'imiter son alticisme, il dit quelque part assez brutalement: « Les écrivains se battent pour la gloire et pour la soupe. »

Depuis Mercier, pourtant, les choses ont un peu changé, si les avocats se battent encore pour la soupe, les écrivains, il faut en convenir, ne se battent plus pour la gloire; elle est devenue à trop bon marché pour cela.

D'ailleurs, les vieilles haines de métier vivent toujours, la plume garde à la robe une rancune obstinée, et les dix ou douze révolutions dont nous avons été les témoins ont toutes été signalées par des recrudescences d'ostilités contre le barreau.

Il ne peut guère en être autrement, car tous les partis ont à leur ser-

chiffre ministériel était de fr. 16,264,209 or; la section centrale propose fr. 16,212,114. Cette réduction porte à peu près exclusivement sur les traitemens d'attente.

Le premier jour du carnaval s'est passé très paisiblement, aucune arrestation n'a eu lieu. Peu de masques ont parcouru la ville. Le bal du grand théâtre n'a pas été très animé. Bon nombre de patrouilles ont circulé toute la nuit.

On lit dans le *Courrier Belge*:

Un fait des plus graves se passe en ce moment en Russie. Un ancien professeur de l'Université de Caïan, Français d'origine, et qui s'est fait une réputation par ses talents et son ardeur à soutenir la foi catholique, ayant encouru la disgrâce de quelques courtisans, ceux-ci sont parvenus à obtenir successivement quatre ukases suprêmes d'expulsion contre lui. Mais le savant professeur a déclaré qu'il ne bouderait pas de Moscou, à moins qu'on ne l'enlevât pieds et poings liés. Il s'est placé sous la protection de l'ambassadeur français, qui approuve hautement sa conduite et a déjà réclamé trois fois le retrait de ces ukases à l'Empereur, sans en recevoir aucune satisfaction, ni même aucune réponse.

Dimanche, 5 février, la compagnie d'artillerie de la garde civique de cette ville s'est réunie à dix heures du matin au Palais de Justice, d'où elle s'est rendue à celui du prince d'Orange, lieu ordinaire de ses exercices, pour offrir à son digne colonel, M. Louis Van Mons, commandant en chef la compagnie, un sabre d'honneur, en reconnaissance de ce qu'il a par son talent, son expérience et ses hautes capacités organisé cette compagnie.

MM. Kevill, de Londres, viennent d'arriver à Bruxelles avec leur microscope hydro-oxigéné, de la plus forte puissance que l'on ait encore vu, grossissant plus d'un million de fois et offrant dans une goutte d'eau des millions d'animaux vivans. Nous apprenons que ce microscope sera visible à l'hôtel de la Régence d'ici à peu de jours, et sans doute le public s'empressera d'aller observer ses effets si curieux.

Depuis quelques jours le bruit court que le cocher de M. Meus-Vandermaelen a gagné un lot considérable dans une loterie qui s'est faite en Allemagne. Un journal de cette ville confirme ce bruit et ajoute:

Le lot qui lui est échu consiste en un magnifique palais, situé à Vienne, estimé à 2 millions 340 mille florins par les banquiers allemands; mais le gagnant doit prendre possession du palais ou accepter sa valeur en florins papier, représentant 800 mille francs environ. De sorte que l'heureux cocher délibère sur l'option de devenir seigneur allemand ou grand capitaliste belge. L'alternative est embarrassante.

LIÈGE, LE 7 FÉVRIER.

L'un des hauts-fourneaux nouvellement élevés dans les environs de Liège étant engorgé on l'a laissé éteindre depuis trois semaines. On est occupé en ce moment à remédier à ce fâcheux accident.

Le *Journal du Commerce d'Anvers* dit que l'Angleterre sollicite de notre gouvernement un traité de commerce d'après lequel ses navires seraient admis dans nos ports sur le même pied que les bâtimens sous pavillon belge.

On lit dans un journal de cette ville, à propos de la translation de l'école militaire à Liège.

Nous saisissons cette occasion de dire un mot de notre hôpital militaire. Plusieurs fois nous l'avons visité et nous nous plaisions à reconnaître qu'il est impossible d'apporter plus d'ordre et de propreté dans des établissemens de ce genre : chaque malade est seul dans une couchette en fer fort élégante et très commode, garnie d'une bonne paillasse, d'un sac à paille, d'un matelas et d'un traversin de laine et crin, de deux couvertures de laine extrêmement propres;

vice les avocats, grands hommes en herbe, qui se lassent d'être à l'ombre, et ne seraient pas fâchés d'assister de leur vivant à leur apothéose; et le public, qui n'est pas dans la confiance, s'émerveille toujours de voir tant de gloire éclore en un jour, et les traite même quelquefois comme des parvenus.

Depuis sept ans, surtout, n'est-il pas à peu près convenu de mettre les avocats sur la sellette, et de leur imputer le tort de tout ce qu'on a fait et de tout ce qu'on n'a pas fait. Et le plus étrange, c'est que les avocats défrayés d'hier ne sont pas ceux qui mettent le moins de bonne grâce dans l'exécution de ces rigueurs salutaires, comme s'ils voulaient à tout force effacer la trace du péché originel. Il est peut-être d'ailleurs moins difficile qu'on ne le pense d'être grand seigneur, et beaucoup de gens hissés tout en haut, par le hasard d'une révolution, se sont tout de suite pris au sérieux, sans qu'il parût leur en coûter le moins du monde. De leur côté il s'est élevé contre les avocats comme un tollé général. Ces indignations vertueuses vous avez toutes faites sur les lâches accommodemens de leur conscience, et sur le scandale de leurs apostasies, Fabricius vendus, Cottons prêts à vous vendre! Comme vous les avez flétris en vers et en prose! On dirait en vérité, qu'ils ont en le monopole de la platitude et qu'il n'est rien resté pour les autres!

Pourquoi crier si haut dans les temps de révolution, lorsque la pente est si rapide, qu'à peine peut-on s'y tenir sans glisser? Votre sommeil est-il si léger que le bruit du moindre succès le trouble, ou faut-il croire que votre vertu vous gêne, et que vous ne savez où la plaquer?

D'ailleurs, est-ce donc un merveilleux que de voir des avocats ministres, et le 29 juillet a-t-il ouvert au barreau une ère nouvelle?

Loyseau, dès 1692, se plaint avec amertume de ce que l'Ordre des avocats commence à descheoir, car auparavant l'état d'avocat étoit la première des dignités; il faut reconnaître alors que l'Ordre des avocats avait perdu ses titres, et que MM. Perril et Barthe les ont retrouvés.

Le théâtre n'a jamais pris une part active à ces querelles ardentes de la littérature et du barreau; même il a toujours eu le soin de réserver à l'avocat, en ses compositions, une place d'honneur. M. Roger a poussé l'attention pour les avocats, jusqu'à prendre la peine d'écrire en leur honneur une apologie correcte et spirituelle, en trois actes et en vers, qui a été jouée à la Comédie-Française, non sans quelque succès, et qui est restée sous le titre de *l'Avocat*. Depuis, ces traditions bienveillantes se sont perpétuées, ce qui ne prouverait d'ailleurs qu'une chose : c'est que le public n'a pas épousé toutes ces haines doucereuses, toutes ces rivalités sournoises qu'on a lâchées de soulever contre les avocats; autrement, le théâtre l'aurait su et l'aurait dit; car il n'est que l'écho souvant affaibli des passions, des sentimens et des rumeurs populaires.

tous les vivres y sont de bonne qualité, bien préparés, et nous n'hésitons pas à dire que si les autres branches de service sont aussi bien administrées, cet établissement est un bon modèle à suivre.

Le *Journal d'Arlon* annonce que la Société des Ardennes s'organise définitivement, que le gouvernement lui concèdera la construction de plusieurs routes dans le Luxembourg, et qu'elle mettra la main à l'œuvre au mois d'avril prochain.

La *Gazette de Leipzig* annonce que le 23 décembre dernier, est mort à Dresde, le lieutenant général russe baron V. Osten Sacken, né en Courlande en 1786, qui a rempli plusieurs commandemens importants dans les guerres de l'indépendance de 1813 à 1815. Il était à cette époque gouverneur de deux provinces belges.

Le montant des marchandises sujettes à la douane, importées en Russie, s'est élevé, en 1836, à la somme de 180 913,920 roubles, et l'exportation a été de 129,601,362 roubles.

A dater du 10 février, M. de LA MENNAIS prendra la rédaction en chef du journal *le Monde*.

Les six premières représentations de la *Camaraderie*, comédie de M. Scribe, jouée au Théâtre Français, ont rapporté 25,682 fr. 60 c.

Il y aura à Londres, le troisième dimanche du mois de juillet prochain, une vente publique de diamans rares et précieux. Huit de ces diamans font partie du butin conquis dans le Décan par les armées confédérées sous les ordres du marquis de Hastings; le plus précieux est le Nassouck; il est de la plus belle eau et pèse 357 grains et demi. On vendra en même temps les bijoux connus sous le nom d'Arcot, qui ont appartenu à la reine Charlotte, et au nombre desquels se trouve le diamant rose du sultan Sélim, du poids de 63 grains; le diamant sphérique de 60 grains et demi qui ornait la croix de l'ordre du Saint-Esprit de Louis XVI; un autre diamant de 108 grains, autrefois propriété de Joseph Bonaparte; les pendeloques en brillans de Marie Antoinette, pesant 100 grains et demi; un saphir de 75 carats et demi; des boucles d'oreilles en émeraudes de 75 carats et quart; des boucles d'oreilles en brillans, de 223 grains et demi; un brillant de forme ronde, de 125 grains et demi; un piquard turc enrichi de diamans de pierres précieuses, etc. etc.

Un digne Anglais a publié dans les journaux de Londres l'avis suivant:

Je soussigné, fait savoir par la présente à toutes les femmes non en puissance de maris, que moi, John Hobnail, âgé, à l'heure qu'il est, de 45 ans, je me trouve veuf et en besoin de femme. Comme je ne veux tromper personne, je préviendrai que j'ai un bon cottage avec un couple d'acres de terre et le tout loué pour 2 l. par an. J'ai cinq enfans dont quatre assez âgés pour gagner leur vie, j'ai de plus trois quartiers de lard et quelques porcs gras. Je voudrais une femme capable de tenir ma maison quand je n'y suis pas. Je n'ai pas besoin d'une seconde famille. Ma femme pourrait être entre quarante et cinquante, si bon lui semble. Une bonne femme bien active sera préférée, surtout si elle voulait prendre soin de mes porcs.

RÉPONSE à une pétition publiée dans le *Courrier de la Meuse*, relative à l'impôt dont quelques propriétaires de la surface voudraient grever à leur profit, les exploitations charbonnières et minières de la Belgique.

Auri sacra fames, quid non mortalia jectora cogis.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

La loi du 16 avril, ce chef d'œuvre de logique a subi cependant, la loi de toutes les œuvres humaines, elle est devenue imparfaite. C'est pourquoi les représentans de la Belgique, ont voulu y introduire des modifications, et la mettre en harmonie avec les besoins actuels. La commission a présenté le nouveau projet de loi; il écarte de celle de 1810 ce

M. Scribe lui-même, ce Molière au pastel, doué d'un flair si merveilleux, pour dépister les ridicules à la mode, n'a pas osé heurter de front le sentiment populaire qui protégés les avocats; l'homme vertueux, lorsqu'il croit avoir besoin d'un homme vertueux, est emprunté, par lui, bien souvent au barreau, et si quelque trait égaré vient quelquefois l'atteindre, il est ému avec tant de grâce qu'il ne peut aucunement blesser.

Ainsi, les avocats, placés entre deux feux, entre les flatteries du théâtre, et les âpres reproches de quelques écrivains, n'ont jamais été jugés avec désintéressement et impartialité; on n'a pas même pris la peine d'enlever le modèle pour le peindre, et d'un portrait, on n'a trouvé rien de mieux à faire qu'une caricature sub-line ou une caricature ridicule, ce qui se ressemble tout-à-fait.

Pourtant les avocats ne sont ni si grands ni si petits; ce sont des hommes à la taille ordinaire, avec des qualités et des défauts qui n'appartiennent qu'à eux, et qui les suivent à peu près partout. Ils forment entre eux comme une immense tribu qui se subdivise ensuite en branches innombrables. Que de physionomies diverses pour l'observateur et pour le peintre! Les avocats de Paris et les avocats de province, voilà déjà les deux grandes divisions principales dans les quelles viennent s'aboucher et se fondre toutes les autres. Ceux-ci, avocats au tribunal, avocats à la ville, avocats à la campagne, au théâtre, dans la garde nationale, au conseil de la commune, portant en tous lieux le parfum de l'audience et la solennité de la robe noire, poursuivis par leur qualité dont le peuple scelle leurs noms comme d'un cachet; ailleurs, plus sérieux, plus laborieux, plus convaincus, souvent plus éloquentes, comme il convient à des hommes auxquels on laisse le temps de l'être lorsque l'idée leur en vient; à Paris, au contraire, l'avocat est avocat le moins long-temps qu'il peut; son rôle est fini lorsque l'audience est finie. Suivez le maintenant au boulevard, à l'académie, à la chambre, au théâtre; vous pourrez y trouver l'homme politique, l'ami des arts, du monde et des plaisirs; l'avocat tout entier a disparu.

S'il est savant ou éloquent, l'avocat de Paris ne sera jamais de la même manière que l'avocat de province; sa science sera surtout une science pratique, et son éloquence moins animée et moins pompeuse, sera l'éloquence du bon sens, du bon goût et de la raison. Voyez ensuite! autour de vous tout a changé! Molière lui-même ne reconnaîtrait plus M. Purgon dans l'élegant tiliary qui l'entraîne. M. Fleurant a changé de nom; il est directeur et éligible; membre de l'académie des sciences et lieutenant-colonel de la garde nationale; l'Ordre des Avocats seul est resté debout sur les ruines de tous les autres Ordres. N'est-on pas frappé par l'aspect de cette profession immobilisée au sein d'une société mobile, qui n'a jamais laissé d'entre le feu des traditions, et qui même aujourd'hui, conservée avec un soin religieux sa devise, ses parchemins et son bâton!

A LOUER
HABITS ET COSTUMES
DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir :
Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf; Habits; Gilets et Culottes d'avocats, en velours, en soie et en satin; Habits de vieille femme en soie et en coton; Habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

A LOUER présentement ou pour mars prochain, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE ET PROPRE A TOUT COMMERCE, avec fournil, écurie, et un jardin de soixante neuf perches garni d'arbres à fruits de différents espèces, agréablement située à Fragnée, près du Casino, n° 875.
S'adresser pour voir la maison et conditions au commencement du quai d'Avroy, n° 562.

A VENDRE
BELLE MAISON DE COMMERCE,
Sise rue sur Meuse, n° 385, à Liège.
S'adresser à M^e DUSART, notaire. 109

AU MAGASIN
PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE:
2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 103

A VENDRE POUR EN JOUIR DE SUITE,
DEUX MAISONS CONTIGUES.
sise rue Hoche-Porte à Liège, portant les n° 90 et 91, propre à tout commerce
Et une autre maison rue Firquet, audit Liège, portant le n. 44.
S'adresser à M^e VIGOUREUX, avoué, rue St-Séverin n. 714, à Liège, pour connaître les conditions de la dite vente. 175

LE TAFFETAS MAUVAGE
Est le seul qui ait été approuvé par l'académie royale de médecine de France pour le pansement des vésicatoires à cause des grands avantages que l'on retire de son emploi. Tous les autres taffetas ou papier sous quelque dénomination qu'on les annonce ne sont que des contrefaçons occultes et sans garanties pour donner lieu à des méprises nuisibles. On trouve le TAFFETAS MAUVAGE, à LIEGE, chez M. Froidbise, fils, pharmacien. 211

POURRAT, FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE DES PETITS AUGUSTINS, 5, A PARIS.

1 fr. la livraison de 4 feuilles et 1 gravure.
ŒUVRES COMPLÈTES DE WALTER SCOTT,
Traduction nouvelle par M. L. VIVIEN, 24 VOLUMES sur cavalier vélin et 100 gravures nouvelles sur acier, indépendamment de 30 gravures sur bois tirées hors des textes. Chaque livraison aura une gravure, 130 fr. l'ouvrage complet.
Plusieurs livraisons du WALTER SCOTT et des *Mille et une Nuits* sont en vente.

VENTES PUBLIQUES
DE
BEAUX MOBILIERS
DE FERME.

Les 13 et 14 FEVRIER 1837, à une heure de relevée, M. BODEN, cessant l'exploitation de la ferme qu'il occupe à Viemme, y fera vendre tout le MOBILIER la garnissant, consistant en :
1. 17 beaux chevaux, dans quels, un bel entier de 4 ans, et 2 chevaux de selle (race Normande).
2. 17 bêtes à cornes;
3. 7 truies pleines ou avec leurs petits et 20 nourraires.
4. Un troupeau de 140 bêtes à laine;
5. Chariots, charrues, herses, chaînes, attirails de labour et objets mobiliers, dont le détail serait trop long.

Les 16, 17 et 18 FEVRIER 1837, à midi, le tuteur des enfants mineurs de feu Hubert Bellefroid, fera vendre aux enchères, tout le MOBILIER servant à l'exploitation de la ferme que le défunt occupait à Warnaut, composé de :
1. 20 beaux chevaux, au nombre desquels, un hongre et une jument, propres à la selle et au cabriolet;
2. 18 bêtes à cornes;
3. 6 truies pleines ou avec leurs petits, et 3 cochons gras;
4. Un troupeau de 150 bêtes à laine;
5. 3 chariots et un autre, neuf, à jantes larges, non ferré,
6. 3 herbes, 3 rouleaux, 6 charrues, beaucoup de pièces de bois de charroinage, traits, chaînes et attirails de labour;
7. Tout le mobilier de la maison, consistant en garde-robes, commodes, armoires, buffets, horloges, bois de lits, linges, literies, matelats, chaînes de puits, chaudière et tous les meubles meublants, sans exception.

Et les 6 et 7 MARS 1837, à midi, les enfants de la veuve Collette, cessant l'exploitation de la ferme de Rouveroy, commune de Horion-Hozémont, y feront vendre aux enchères, tout le MOBILIER qui la garnit, consistant en :
1. 16 chevaux, dans quels, un bel entier de 2 ans;
2. 25 bêtes à cornes et un bœuf gras;
3. 10 truies pleines et 30 nourraires;
4. Chariots, charrette, tombereau, rouleaux, herses, charrues, chaînes, traits et attirails de labour;
5. Tout le mobilier composé de garde-robes, commodes, armoires, horloge, tables, chaises, bois de lits et tous les meubles meublants, sans réserve.
A CREDIT. DIEUDONNÉ, notaire. 102

AVIS
CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINGOLINE
Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPOIS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle; FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

LA GRIPPE

Etant produite par l'irritation ou ne peut trop recommander l'usage de l'ALLATHAIM, composition alimentaire brevetée du gouvernement et approuvée par l'académie royale de médecine. Prix 4 fr. le flacon; 2 fr. le demi. Le *Comestible oriental au Palamoud*, aliment des enfants et des valétudinaires, ne convient pas moins aux personnes qui redoutent les atteintes de l'affection régnante. Prix 3 fr. le flacon; 1 60 c. le demi.
Liège, JANNÉ, pharmacien, rue Vinave-d Ile. 210

PASTILLES DE VICHY,

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces Pastilles, timbrées du mot VICHY, ne se vendent qu'en boîtes, portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivants :
Vanhusberg, à Bruxelles; Van Campen, à Anvers (rue Kpdroep); LEBOUTTE, rue du Pont d'Avroy, à Liège; Des-à Bruges; Deckmijn, à Gand.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur;
UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties,
A VENDRE
Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE
DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.
Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, et les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPOT pour Liège, est chez GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Île, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M^e BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

BOURSES.

LONDRES, LE 3 FEVRIER.

3 ^o consolidés	89 7/8	Espagne. Cortés	25 3/8
Bel. em. 1832 C.D.	102 1/2	Différées	41 1/2
Holl. Dette active	54 1/4	Passives	7 1/8
Portugais, 5 p. c.	48 1/2	Russie	000 0/0
Id. 3 p. c.	31 0/0	Brsil. Emp. 1834	86 0/0

ANVERS, LE 6 FEVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 1/4	P	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2	A
Det. différ.	44 0/0	A	ETAT-RO. Lev. 1832.	104 0/0	A
Emp. de 48 mill.	400 4/2	P	à An. 1834.	99 0/0	P
HOLL. Dette active.	00				
Rente remboursab.	97 1/4	P			
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	A			
Lots de fl. 100.	000		Amst., c. jours.	41 0/0	P
de fl. 250.	425 0/0		Rotterd., Idem.	41 1/2	P
de fl. 500.	705		Paris, Idem.	41 p.	P
POLON. Lots fl. 300.	119 1/2	P	2 mois.	34 0/0	P
de fl. 600.	140 1/2	P	Lond. pr. Estr. c. j.	34 1/4	0/0
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 3/4	A	2 mois.	39 6/12	A
ESPAG. Emp. 1834.	23 7/8	P	Ham. pr. 40 Hb. c. j.	35 1/4	A
D. dif. 1834.	0 0/0		2 mois.	35 0/0	A
Dit. p. 1834.	0 0/0		Bruxelles et Gand.	44 p. c.	A
Dette diff.	8 3/4				

CHANGES.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 4 FEVRIER

La goelette Buénos-Ayrienne Condor, ven. de Buénos Ayres, chargée de cuirs.

BRUXELLES, LE 6 FEVRIER.

COURS.		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 3/8	Act. Société Gén.	736 0/0
Fin cour.	100 3/8	Act. de la S. de C.	130 0/0
Pr. 4 m. d. l.	000 0/0	Act. la B. de B.	131 0/0
1836, 4 p. c.	92 1/2	Act. C. Sam. et O.	000 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. des Hauts-F.	150 0/0
pr. 4 m. d. l.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette activ. 2 1/2.	00 0/0	Act. Banq. fenc.	000 0/0
E. de la ville 1832.	100 0/0	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette active holl.	00 0/0	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale.	96 3/4	Act. Entr. Indust.	121 1/2
BRÉSIL 1834.	85 3/4	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. d'Ongrée.	000 0/0
ROME. 1832.	100 3/4	Act. S. Sars-Louch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	92 1/4	Act. Che. de fer.	00 0/0
Banque Fav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	0 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	23 3/4	Act. S. St. Léona.	000 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. S. Chatein.	000 0/0
gros. pièces.	00 0/0	Act. S. Verrières.	000 0/0
pr. 4 m. d. l.	25	Act. Ecl. gaz. rés.	93 1/2
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	120 0/0
anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	00 0/0
		Act. des Brasseries.	000 0/0
		Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	000 0/0
		Act. Fabr. de fer.	000 0/0
		Act. Mutual. ind.	110 1/2
		Act. C. de Bruges.	104 1/2
		Act. H. F. Monc.	112 0/0

VIENNE, LE 26 JANVIER.

Métalliques, 104 1/4. — Actions de la banque, 1361 0/0.

MARCHE DE LIEGE DU 6 FEVRIER 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 14 72
Seigle vieux, id. 10 92

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.